

CELLULE N°7 DE 525 M² AVEC 102 M² DE BUREAUX À LOUER BATIMENT F7 SECTEUR PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES

LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Cellule au premier étage du bâtiment F7 accessible par une rampe d'accès VUL contenant un atelier d'une surface de 525 m² avec des bureaux de 102 m² disposant de 3 quais privatifs pour une activité de préparation culinaire, préparation de commandes et livraison de tous produits alimentaires frais sans point de chauffe. L'emplacement est livré brut et en l'état. Les travaux d'aménagement y compris de la mise sous froid seront à la charge exclusive du candidat sous réserve de validation de son dossier de demande d'autorisation de travaux.

Localisation et secteur : Avenue des Charentes, secteur produits laitiers et avicoles, Rungis.



Photo non-contractuelle

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Bâtiment** : F7
- **ESI** : Cellule n°7
- **Surfaces** : Emplacement d'une surface 627 m² (Un atelier de 525 m² et des bureaux de 102 m²).
- **Disponibilité du bien** : Disponible à partir de septembre 2025, sous réserve de validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations.
- **Descriptif technique** :
 - Les travaux d'aménagement y compris de la mise sous froid seront à la charge exclusive du candidat sous réserve de validation de son dossier de demande d'autorisation de travaux.
 - Activités de préparation culinaire, préparation de commandes et livraison de tous produits alimentaires frais sans point de chauffe.
 - Emplacement livré brut et en l'état.
 - Non divisible.

LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

Type de contrat : Signature d'un traité de concession valable jusqu'au 31/12/2049.

	REDEVANCES (TARIFS €HT/M ² /AN)	CHARGES (TARIFS €HT/M ² /AN)	DEPOT DE GARANTIE	DPA TTC
Atelier	162,27€	48,26€	38 481€	192 087€
Bureaux	127,50€	46,45€		27 989,21€

- Tarifs applicables en 2025 selon arrêté préfectoral N°2024-04382 du 20 décembre 2024

- Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
- Cotisation au centre médico-social de Rungis : 70 € HT/an / salarié.
- Redevance digitale : 70€ HT/mois
- Participation à la RSE et à la transition écologique : 1.85HT/m²/an sur toutes les surfaces dont le CONCESSIONNAIRE bénéficie.



DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE 28/02/2024 à 16H00

➤ **Pièces administratives :**

- **La carte d'identité du dirigeant de la société candidate**
- **Lettre de candidature pour l'emplacement**
- **Extrait K-BIS de moins de trois mois**
- **Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation, en corrélation avec l'activité projetée**
- **Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles**
- **Dernier bilan comptable de la société**

➤ **Pièces liées au projet :**

- **Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné (2 pages maximum)**
- **Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum)**
- **Une présentation du projet d'occupation ; de l'activité exercée, incluant un explicatif de l'intérêt du projet**

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le
28/02/2024 à 16 heures



En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN.	50%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique urbaine propre, innovation, etc.	20%

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, est rejeté par la SEMMARIS.

RELATION CLIENTÈLE

CELINE GUINET

Direction commerciale

celine.guinet@semmaris.fr

+33 1 41 80 88 93 - +33 6 48 43 25 08

SUPPORT TECHNIQUE

KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative
emplacement.commercial@semmaris.fr